

Conditions Générales – Offre de parrainage Wino

Dernière mise à jour : 10 mai 2024

La société Wino Technologies SAS, société par actions simplifiée au capital social de 29 818,00 euros, immatriculée au RCS de Beauvais sous le n° 812 403 335, dont le siège social est situé avenue des Censives 60000 Tillé, France (ci-après désignée « **Wino** »), d'une part, est spécialisée dans la fourniture de solution standard de caisse enregistreuse connectée et de gestion de point de vente en mode SaaS, accessible à distance par le biais du réseau internet. En particulier, Wino a développé une offre de services autour de la solution Wino, qui comprend une interface de gestion en back-office accessible sur navigateur web (ci-après « **le Dashboard** ») et l'application logicielle Wino accessible sur iPad (ci-après « l'Application », l'Application et le Dashboard étant ensemble désignés comme « **la Solution** »), et services associés (la fourniture de la Solution et des services associés étant ensemble désignés les « **Services** »).

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de l'offre de Parrainage (les "Conditions") ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles un client Entreprise (le "Parrain") incitera un professionnel c'est-à-dire un indépendant (personne physique exerçant une activité économique pour son propre compte) une personne morale (le "Filleul") à souscrire à la Solution, en contrepartie d'un avantage promotionnel (la "Récompense").

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU PARRAIN

L'offre de parrainage est réservée aux clients Entreprises ayant souscrit la Solution et ayant rempli le formulaire disponible au sein de la Solution afin de permettre à Wino d'entrer en relation avec le Filleul. Le Parrain doit avoir pris connaissance et adhéré aux Conditions en soumettant le Formulaire. Le contrat permettant au Parrain d'utiliser la Solution ne doit pas être en cours de résiliation et le Parrain doit être à jour dans le paiement de ses échéances auprès de Wino au titre du droit d'utilisation de la Solution ou de tout autres services rendus par Wino au Parrain.

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU FILLEUL

Au moment de la souscription à la Solution, le Filleul ne doit jamais avoir été client de Wino ni avoir communiqué avec un salarié de Wino dans le cadre d'une présentation de la solution dans les trois mois précédents le parrainage. En outre le Filleul doit être établi en France, être une entreprise de commerce de bouche ou en cours de création d'une entreprise de commerce de bouche, être en mesure de répondre aux conditions de souscription de la Solution et n'avoir aucun lien capitalistique avec le Parrain ou être une entreprise du Parrain.

4. VALIDITÉ DE L'OFFRE

Pour tout parrainage, le Parrain et le Filleul recevront leur Récompense, sous réserve que le Filleul ait souscrit à la Solution et l'est utilisée un premier mois. L'offre de parrainage est ainsi validée le mois suivant la première facture d'abonnement à la Solution émise par Wino pour le Filleul. Un Filleul ne peut pas faire l'objet de plusieurs parrainages si bien qu'en cas de soumissions multiples d'un même filleul, le Parrain ayant transmis les données relatives au Filleul en premier sera le seul à se voir attribuer la Récompense.

5. RÉCOMPENSES

Wino et le Parrain sont seuls responsables des engagements qu'ils auraient pris envers les tiers. Aussi, le Parrain dégage expressément Wino de toute responsabilité directe de quelque nature que ce soit qui pourrait être recherchée à son encontre à l'occasion d'une quelconque difficulté, d'un incident ou d'un accident survenant lors de l'exécution du parrainage. Wino ne saurait en aucun cas être mise en cause pour des opérations de spamming (c'est à dire, selon la définition de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), l'envoi de courriers électroniques non sollicités, à des personnes avec lesquelles l'expéditeur n'a jamais eu de contact et dont il a capté l'adresse électronique de façon

irrégulière) dans la mesure où le Parrain garantit d'avoir obtenu le consentement exprès du Filleul, avant toute transmission des coordonnées de ce dernier à Wino pour les besoins du parrainage.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Wino conservera l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur ses propres signes distinctifs (logos, noms, marques, noms de domaine et tout autre signe lui appartenant ou à ses sociétés affiliées et/ou à ses concédants, etc...) ainsi que sur les services et éléments associés qu'elle propose. Le Parrain autorise expressément Wino à utiliser et reproduire gratuitement, en cas de besoin, son logo et sa dénomination dans le cadre des échanges avec le Filleul

7. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Wino agit en tant que responsable de traitement lorsqu'elle procède au traitement de données personnelles pour les besoins de l'exécution du Contrat et dont la finalité est la gestion commerciale du compte Client dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Ces données sont traitées conformément à la Politique de confidentialité disponible sur le Site de Wino.

Dans le cadre de l'offre de parrainage Wino est amené à traiter des données à caractère personnel du Parrain et d'un employé ou représentant personne physique du Filleul. Le Parrain s'engage à avoir obtenu le consentement du Filleul avant tout transfert de données personnelles en lien avec lui et l'avoir informé de la finalité du traitement qui en sera fait. Chaque partie agit en qualité de responsable de ses propres traitements de données à caractère personnel et s'engage à collecter et à traiter toute donnée personnelle en conformité avec la réglementation en vigueur applicable au traitement de ces données. Wino s'engage à traiter les données à caractère personnel de l'employé ou représentant personne physique du Filleul et du Parrain, conformément à sa politique de confidentialité disponible sur le site web de Wino. Si les Données Client contiennent des données à caractère personnel au sens du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, Wino, agissant en tant que sous-traitant, assiste le Client dans le respect de ses obligations en tant que responsable de traitement, et ne traite les données à caractère personnel que sur ses instructions documentées, conformément à l'annexe « Protection des données personnelles » incorporée par référence au présent Contrat et disponible sur Site de Wino.

8. MISE À JOUR DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE DE PARRAINAGE

Les Conditions peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis à la discrétion de Wino. Lorsque les Conditions sont modifiées, Wino publie la modification sur la page de formulaire de parrainage. Cette modification prendra effet dès sa publication et sera automatiquement applicable aux Parrains dont la participation est encore active. Si le Parrain continue à participer à l'offre de parrainage à la suite des modifications, il sera réputé en avoir accepté les nouvelles conditions.

9. DURÉE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE DE PARRAINAGE

Les Conditions sont valables pour une durée indéterminée.

10. RÉSILIATION ET SUSPENSION

Wino se réserve le droit de suspendre ou mettre fin à ces Conditions à tout moment et pour quelques raisons que ce soit. Si Wino a de bonnes raisons de penser que le Parrain ou le Filleul font un usage frauduleux ou abusif de l'offre de parrainage ou en violation des Conditions, Wino se réserve le droit de ne pas verser la Récompense au Parrain et au Filleul.

12. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, les parties conviennent que les tribunaux de Beauvais seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.